



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-339**

**Séance publique du**

**19 juillet 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-267250-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE IMPÉRIALE**

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUILLET 2024

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur CAPEAU Rémi

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE  
IMPÉRIALE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence garde de nombreuses traces de la période napoléonienne : On peut citer la plaque du retour d'Égypte qui se trouve au 3, cours Mirabeau depuis 1969 ; les statues du juriste aixois Portalis et du Comte Siméon, tous deux ministres sous l'Empire et co-auteurs du Code Civil de 1804, situées devant le Palais de Justice ; l'Hôtel de Forbin et le château de la Mignarde aux Pinchinats, demeures de la princesse Pauline Bonaparte, épouse Borghèse en 1807 ; les cloches de l'église Saint-Jean-de-Malte, réquisitionnées par le capitaine Bonaparte pour reprendre Toulon aux Anglais, puis refondues et inaugurées en 2013 ; la place Miollis, ainsi nommée en hommage au général aixois de la République et de l'Empire, en cours de réaménagement ; l'Hôtel d'Albertas, où vécut Napoléone de Montholon, née à Sainte-Hélène en 1816 et filleule de l'empereur et décédée à Aix-en-Provence en 1907 ; la plaque des cohortes de la Légion d'honneur, place de l'Archevêché ; la plaque de la route Impériale numéro 7, ancêtre de la Nationale 7, tout près de l'avenue Napoléon Bonaparte, etc...

Il existe, depuis 2011, une association de villes disposant de monuments témoins de l'histoire Impériale, réunies autour du label " Marque Ville Impériale", dont la Ville de Rueil-Malmaison assure le secrétariat. Cette marque compte aujourd'hui 28 villes, allant de Fontainebleau à Ajaccio en passant par Saint-Germain-en-Laye, Rueil-Malmaison, Châteauroux, Thonon-les-Bains ou Nice.

L'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence, à ce réseau, attirerait, vers notre commune, un tourisme de mémoire et renouerait avec une page glorieuse de notre histoire.

Le bénéficiaire de la Marque « VILLE IMPERIALE » doit suivre un certain nombre d'engagements, comme le règlement d'une cotisation annuelle (dont 5000 euros la première année), la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine impérial grâce à des modes de médiation de qualité, l'investissement dans la promotion des sites de la Marque, la nomination d'un référent de la Marque au sein de ses équipes, la promotion de la Marque via les supports de communication et de promotion de la ville, ainsi que, le cas échéant, l'utilisation et le respect de l'identité graphique de la Marque sur l'ensemble des supports de communication et de promotion de la ville, et l'utilisation de la signalétique de la Marque.

En contrepartie, la ville partenaire bénéficie des outils de communication de la Marque et des échanges au sein du réseau des villes adhérentes.

La présente délibération propose donc de poser la candidature de la Ville d'Aix-en-Provence à l'adhésion à la Marque « VILLE IMPERIALE ».

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande d'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la Marque « VILLE IMPERIALE » dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le dossier de candidature.

DL.2024-339 - ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE  
IMPÉRIALE -

Présents et représentés : 53  
Présents : 39  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

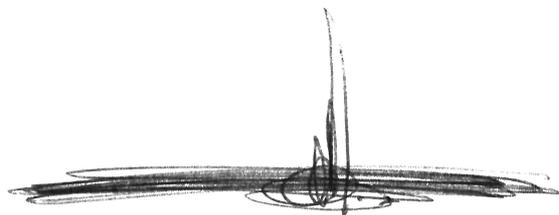
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# DOSSIER DE CANDIDATURE

MARQUE VILLE IMPERIALE



VILLE  
IMPÉRIALE

## ENVOI DU DOSSIER

Les candidats sont invités à remplir le présent dossier en complétant les différents champs proposés.

Le dossier doit être adressé **en 1 exemplaire**, accompagné des documents demandés. Toutes les informations transmises au gestionnaire de la Marque, dans le cadre de cette candidature, seront traitées de manière confidentielle et ne seront destinées qu'à l'instruction du dossier devant le Comité de Pilotage.

### Documents à fournir :

- Le présent dossier de candidature
- Note détaillée des actions et des événements menés par la ville pour la préservation et la valorisation du patrimoine impérial (pouvant être accompagnée de photos, affiches, etc.)
- Brochures touristiques et culturelles liées au patrimoine impérial
- Tout document complémentaire permettant d'évaluer votre candidature

**Pour tout renseignement, s'adresse à Clémence RENTET**

[contact@villeimperiale.com](mailto:contact@villeimperiale.com)

Ligne directe : 01 47 32 36 49

- **Envoi du dossier en recommandé avec accusé de réception :**

Association Marque VILLE IMPERIALE

33 rue Jean Le Coz

92 500 RUEIL MALMAISON

## PRÉAMBULE



Le gestionnaire de la Marque est garant de sa bonne utilisation.

Il est demandé au candidat de remplir le document ci-joint, afin de connaître ses motivations.

Ce document ainsi rempli permettra au Comité de Pilotage de rendre son avis.

## Présentation de la ville

Nom de la ville : Aix-en-Provence.....

Adresse : Mairie d'Aix, Place de l'Hotel de Ville, 13100 Aix-en-Provence.....

Nombre d'habitants : 142 000.....

Site internet : www.aixenprovence.fr.....

## Représentant légal, signataire de la présente candidature

Nom : SICARD-DESNUELLE

Prénom : Marie-Pierre

Fonction : Adjoint au maire, chargé du Patrimoine - Politique Patrimoniale - Atelier du Patrimoine - Secteur Sauvegardé - Musées - Muséum d'Histoire Naturelle, Archives - Santé / Relation avec les Hôpitaux Publics et Privés

Adresse : 19, rue Gaston de Saporta, 13100 Aix en Provence

Tél : 04-42-91-99-42

Email : Sicard-DesnuelleMP@mairie-aixenprovence.fr

## Personne référente en charge du dossier de candidature

Nom : Couvert.....

Prénom : Frédéric.....

Fonction : Président de la Société Napoléonienne d'Aix-en-Provence (SNA).....

Adresse : 1, impasse des chênes, 13100 Aix-en-Provence.....

Tél : 0786888264.....

Email : frederic.couvert@outlook.fr.....

PRÉSENTATION DES SITES OU COLLEC



LIEN AVEC L'EMPIRE :

Sites de mémoire napoléoniens en Pays d'Aix (1er et second Empire) :

**1<sup>er</sup> Empire :**

- Plaque commémorative du retour d'Égypte du général Bonaparte en 1799 (+Pie VII en 1809) devant l'ex Hôtel des 4 Nations
- Hôtel de Forbin (A. de Forbin et Pauline Bonaparte en 1807, Fouché en 1802 et 1810)
- Hôtel d'Estienne d'Orves (Charles IV d'Espagne en exil en 1808)
- Cloches de l'Église Saint Jean de Malte (capitaine Bonaparte en 1793)
- Maison de Portalis
- Place Miollis
- Statues de Portalis et Siméon
- Hôtel d'Albertas (Napoléonne de Monthollon entre 1888 et 1908)
- Maison natale du général Miollis (Hotel Peyronneti)
- Plaque de la 8<sup>e</sup> cohorte de la Légion d'Honneur( Bernadotte en 1804)
- Plaque de la route impériale n°7
- Ancien séminaire d'Aix, aujourd'hui Collège Campra (Fesch et Lucien Bonaparte)
- Tombe du général Miollis (Cimetière St Pierre)
- Quartier Miollis (Lycée militaire)
- Château de la Mignarde (Pauline Bonaparte 1807, A. de Forbin)
- Château de Montjustin (Général Miollis)
- Ex Auberge de la Calade (Napoléon en 1814 vers l'île d'Elbe)
- Avenue Napoléon Bonaparte
- Lycée militaire (quartier Miollis)
- Anciennes casernes (inscriptions Austerlitz et Friedland)

**2<sup>nd</sup> Empire :**

- Plaque commémorative du passage de Napoléon III en 1852 (Archeveché)
- Camp du Midi (Arbois) : passage de l'Armée de Crimée en 1854
- Fontaine de la Rotonde en 1860
- 1<sup>ere</sup> gare de chemin de fer (Horloge conservée à l'École des Arts et Métiers)

.....  
.....  
.....





## **PROGRAMME ANNUEL DES SITES (VISITES, EXPOSITIONS, ATELIERS, CONFÉRENCES...) :**

### **Programme annuel (2023 et suivantes) :**

- Commémorations :
  - commémoration organisée par la Mairie pour le cent-cinquantième de la mort de Napoléon III (09/01/2023) ;
  - commémoration du bicentenaire de la mort de la princesse Pauline Bonaparte (juin 2025) ; - commémoration du bicentenaire de la mort du général Miollis (2028)
- Visites des lieux napoléoniens:
  - visites mensuelles d'Aix « sur les traces de Napoléon » (SNA) ;
  - visite du château de la Mignarde, résidence de Pauline Bonaparte ;
  - visite de l'Hôtel d'Albertas, résidence de Napoléonne de Monthollon ;
  - visite du Château de Montjustin, résidence du général Miollis ;
  - visite de l'ex-auberge de la Calade, passage de Napoléon en avril 1814 ;
- Conférences :
  - conférence sur la construction de la Fontaine de la Rotonde (1860) ;
  - conférence sur la construction de la 1ère gare de chemin de fer (Napoléon III) lors des Journées du Patrimoine 2023
- Inauguration des plaques de mémoire napoléonienne renouvelées ou nouvelles.....

### **MOYENS DE MÉDIATION HUMAINE ET TECHNIQUE POUR LA VALORISATION DES SITES :**

Les moyens de la ville :

- Adjoint délégué au Patrimoine, adjoint délégué aux affaires mémorielles, adjoint délégué à la culture ;
- Office de Tourisme (site internet) ;
- Magazine municipal (Aix le Mag) ;
- Salles de réunion pour les événements ;
- Forum des associations du Pays d'Aix ;
- Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois ;



## **AUTRES ÉLÉMENTS PERMETTANT D'APPRÉCIER VOTRE CANDIDATURE :**

**Association dédiée :** « Société Napoléonienne d'Aix-en-Provence » créée en mars 2021 : organisation de conférences (Aix et Napoléon, la Rotonde 1860, la Marine impériale, Murat, Albert Dieudonné d'Abel Gance, ...) et de visites guidées (parcours napoléonien aixois, château de la Mignarde, ...).

### **+Note détaillée des actions/événements napoléoniens:**

- Commémoration organisée par la Mairie pour le bicentenaire de la mort de Napoléon Ier (05/05/2021)
- Commémoration organisée par la Mairie pour le cent-cinquantenaire de la mort de Napoléon III (09/01/2023)
- Contacts réguliers avec l'association napoléonienne SNA
- Rénovation des plaques mémorielles de la ville d'Aix
- Pose de nouvelles plaques mémorielles

### **+Brochures :**

Parcours Napoléonien Aixois en PJ

### **+Autres documents :**

- Article publié dans la Revue du Souvenir Napoléonien « Napoléon Ier » en mai 2022 : « Aix, une ville marquée par l'Empire » en PJ
- Article publié dans le magazine municipal « Aix le Mag » consacré aux « Empreintes napoléoniennes » en septembre 2021 en PJ
- Articles publiés dans le journal « La Provence » entre 2021 et 2023 (4) en PJ
- Article publié dans le magazine «Point de vue » en PJ

.....  
.....

**POUR QUELLES RAISONS VOTRE VILLE SOUHAITE-T-ELLE ADHÉRER À LA MARQUE :**

Motivations :

- Conservation et valorisation du patrimoine historique napoléonien méconnu ;
- Accroissement du tourisme par captation de nouvelles clientèles (Aix ville d'Histoire);
- Devoir de mémoire
- Bénéficier du réseau de la Marque

.....  
.....  
.....

Fait à ..... le .....

Cachet et signature :



# CAHIER DES CHARGES

MARQUE VILLE IMPERIALE



## **1 – CONTEXTE GENERAL**

La Marque VILLE IMPERIALE a été créée le 21 octobre 2011, à l'initiative de la ville de Rueil-Malmaison, et en partenariat avec les villes de Compiègne, Fontainebleau et Saint-Cloud.

Cette association a pour objet de regrouper toutes les villes qui peuvent justifier, de par leur histoire et leur patrimoine, de liens forts avec le Premier et/ou le Second Empire.

La Marque VILLE IMPERIALE a pour but de donner une réelle visibilité historique et touristique aux communes adhérentes et de valoriser le patrimoine lié au Premier Empire et au Second Empire.

## **2 - PROCEDURE D'ADHESION**

### **2.1 Les conditions d'éligibilité**

Une ville, quelle que soit sa taille, peut adhérer à la Marque VILLE IMPERIALE si elle dispose, sur son territoire, d'une réelle légitimité du point de vue du patrimoine urbain, architectural et/ ou paysager lié à l'Empire et d'un lieu de mémoire valorisé et visible sur du patrimoine bâti ou/et des collections.

Les personnages de référence retenus pour ces périodes sont Napoléon I<sup>er</sup>, les trois impératrices (Joséphine, Marie-Louise et Eugénie), Napoléon III, le Roi de Rome et le Prince Impérial.

Elle associe aussi des villes et villages partenaires de la Marque VILLE IMPERIALE, villes et villages qui ont un lien historique ou patrimonial avec le Premier ou le Second Empire, mais pas suffisamment marquant pour être considérés comme un site impérial.

Il y a ainsi deux catégories : les villes impériales et les villes et villages partenaires, associés. Ces derniers ne payent pas de cotisation.

### **2.2 La durée d'adhésion**

L'autorisation d'utiliser la Marque collective VILLE IMPERIALE restera acquise au bénéficiaire tant qu'il continuera à satisfaire aux conditions prévues par le présent cahier des charges.

## **3 - CANDIDATURE**

### **3.1 Acte de candidature**

Une demande d'adhésion à la Marque VILLE IMPERIALE pourra être déposée soit directement par la Ville, soit par son Office de Tourisme et motivée par un dossier de candidature.

Cette candidature devra être approuvée à la majorité des membres présents ou représentés du Comité de Pilotage.

### **3.2 Radiation**

La qualité d'adhérent se perd :

- Par le non-respect du cahier des charges et/ou du règlement intérieur, sur décision du Comité de Pilotage.
- Par décision de la ville adhérente.

## **4 - LE COMITE DE PILOTAGE**

Le Comité de Pilotage de la Marque VILLE IMPERIALE est composé des membres des villes adhérentes au réseau.

Il se réunit afin d'échanger sur le déploiement de la Marque, pour réaliser des actions communes et pour étudier les dossiers de candidature, au moins 1 fois par an.

## 5- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE OU EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire comprend les représentants des villes impériales et le conseil d'administration.

Elle se réunit chaque année et au moins une fois dans l'année.

## 6 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire de la Marque VILLE IMPERIALE devra :

- S'engager à payer sa cotisation annuelle.
- S'engager dans un processus de sauvegarde et de valorisation de son patrimoine impérial.
- S'engager sur la qualité des modes de médiation humains et technologiques.
- S'investir dans la promotion des sites et des collections (expositions, événements, actions de promotion,...).
- Nommer un référent au sein de ses équipes qui sera l'interlocuteur entre la ville et le Comité de Pilotage.
- Fournir au Comité de Pilotage le calendrier annuel de ses actions et de ses événements liés à la thématique impériale.
- Valoriser et faire la promotion de la Marque VILLE IMPERIALE (notamment via les supports de communication et de promotion de la ville et des organismes satellites de la ville ayant une histoire liée à l'Empire).
- Utiliser et respecter l'identité graphique de la Marque VILLE IMPERIALE (logo & charte graphique) sur l'ensemble de ses supports de communication et de promotion de la ville, et des organismes satellites de la ville.  
**(Engagement prohibé pour les villes et villages partenaires.)**
- S'engager à installer aux entrées de sa ville la signalétique de la Marque VILLE IMPERIALE.  
**(Engagement prohibé pour les villes et villages partenaires.)**

## 7 - AVANTAGES DE LA MARQUE

La ville adhérente (ville impériale) pourra bénéficier :

- Du droit d'utilisation du logo VILLE IMPERIALE.
- Des outils de communication de la Marque.
- Des échanges au sein du réseau des villes adhérentes.

La ville ou village partenaire pourra bénéficier :

- Des outils de communication de la Marque (présence sur le site internet, supports de communication, ...)
- Des échanges au sein du réseau des villes adhérentes, lors des comités de pilotage par exemple.

## 8 - GESTION DE LA MARQUE

### 8.1 Dépôt de la Marque

VILLE IMPERIALE est une marque dont le dépôt a été enregistré par la ville de Rueil-Malmaison à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), sous le numéro 113875879 en date du 18 novembre 2011.

### **8.2 Propriété de la Marque**

La Marque VILLE IMPERIALE est déposée par la Ville de Rueil-Malmaison qui en est propriétaire. La Ville de Rueil-Malmaison a délégué, par délibération numéro 127 du conseil municipal en date du 19 mai 2016, la gestion de cette marque à l'association Marque VILLE IMPERIALE.

### **8.3 Modalité de marquage**

La ville bénéficiaire de la Marque pourra utiliser le logo VILLE IMPERIALE ci-dessous :



### **8.4 Conditions de démarquage**

Toute suspension ou retrait du droit d'usage de la Marque VILLE IMPERIALE entraîne l'interdiction de faire référence et d'utiliser l'identité de la Marque VILLE IMPERIALE et de son logo.

### **8.5 Usage abusif de la Marque**

Pour tout usage abusif de la Marque VILLE IMPERIALE, la Ville de Rueil-Malmaison saisira les services compétents de l'Etat.